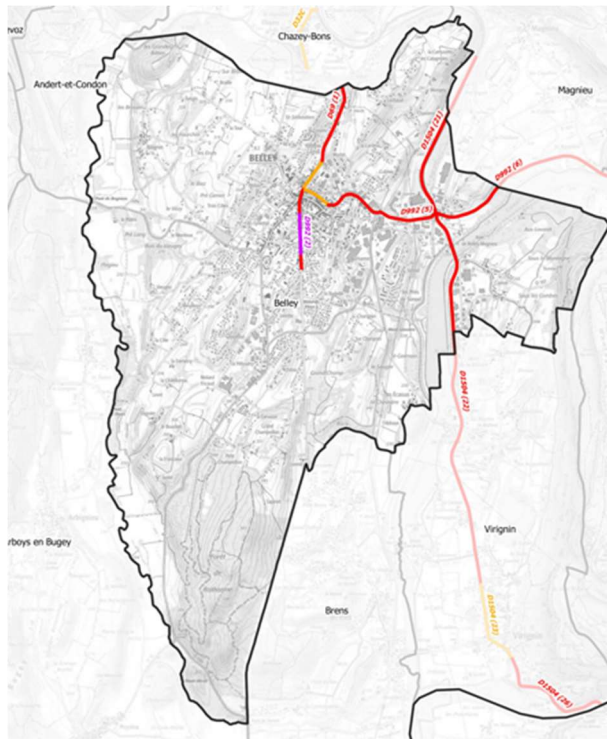


Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de la commune de Belley

PPBE

4^e échéance 2024-2029



Directive n°2002/49/CE

relative à l'évaluation et à la gestion
du bruit dans l'environnement

SOMMAIRE

Résumé non technique	3
1. Rapport de présentation	4
2. Prise en compte des « zones calmes »	7
3. Objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées	9
4. Bilan des actions entreprises sur les dix dernières années.....	9
5. Programme d'action de prévention et de réduction des nuisances pour les cinq années à venir	10
Annexe carte de Belley	12

Résumé non technique

Dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, les grandes agglomérations et grandes infrastructures de transports terrestres doivent faire l'objet de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

L'objectif de cette directive est de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme.

L'ambition de cette directive est également de garantir une information des populations sur leur niveau d'exposition sonore et sur les actions prévues pour réduire cette pollution.

Les textes de transposition de la directive ont été codifiés aux articles L.572-1 et suivants, R.572-1 et suivants, ainsi qu'à l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit stratégiques et des plans de prévention du bruit dans l'environnement. Sont notamment visées par les textes, les infrastructures routières de plus de 3 millions de véhicules par an.

Conformément aux exigences réglementaires, la première étape d'élaboration du PPBE a consisté à dresser un diagnostic des secteurs où il convient d'agir. Pour y parvenir, les cartes de bruit stratégiques de quatrième échéance du département de l'Ain ont été approuvées et publiées le 7 février 2023.

La seconde étape a consisté à établir le bilan des actions réalisées depuis 10 ans et citées dans le cadre du précédent PPBE arrêté le 17 février 2014.

La troisième et dernière étape a consisté à recenser une liste d'actions permettant d'abaisser l'exposition sonore de nos concitoyens et à les organiser dans un programme global d'actions sur la période 2024-2029.

A cette fin, la collectivité de Belley, envisage :

- de poursuivre le développement des reports modaux actifs ou collectifs,
- d'améliorer la communication des actions possibles dans le cadre de l'OPAH,
- d'étudier les limitations de vitesse et le trafic routier grâce au radar pédagogique,
- de développer des zones calmes,
- d'étudier la faisabilité d'une déviation des poids lourds de l'avenue Charles de Gaulle

tout en tenant compte de leviers dont elle dispose et des moyens humains et financiers qu'elle possède.

Il est mis en consultation du public du 15/01/2024 au 15/03/2024.

1. Rapport de présentation

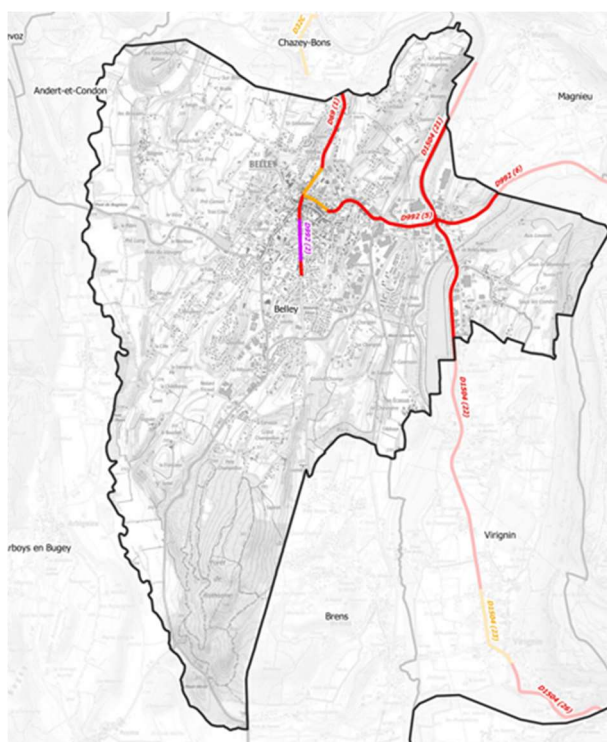
1.1 Infrastructures concernées

Le présent PPBE concerne les voies routières communales et départementales supportant un trafic annuel de plus de 3 millions de véhicules.

Ainsi, le réseau concerné est le suivant :

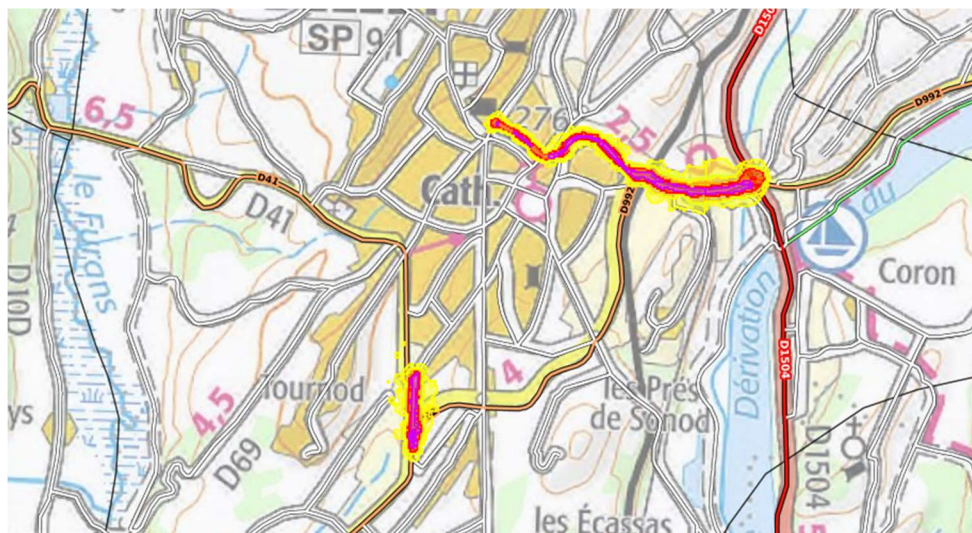
Voie	Délimitation	Gestionnaire
Rue de la République	Sur toute sa longueur	Commune
Place des Terreaux	Sur toute sa longueur	Commune
Boulevard de Verdun	Sur toute sa longueur	Commune
Avenue Alsace Lorraine	Sur toute sa longueur	Commune
Route de Bourg	Sur toute sa longueur	Commune
Boulevard du Mail	Sur toute sa longueur	Commune
Avenue Charles de Gaulle	Sur toute sa longueur	Département
D992	Depuis l'avenue Charles de Gaulle jusqu'à la commune de Magnieu	Département
D1504	Depuis la commune de Chazey-Bons jusqu'à la commune de Virignin	Département

1.2 Synthèse des résultats de la cartographie



a) Analyse des cartes de type a

L'analyse des cartes de type a, représentant l'exposition aux différents niveaux de bruit, a permis d'extraire les résultats figurant dans les tableaux suivants. Ces tableaux indiquent, selon les indicateurs Lden et Ln, la répartition de la population exposée ainsi que le nombre d'établissements de santé et d'enseignement potentiellement impactés par tranche de niveau de bruit.



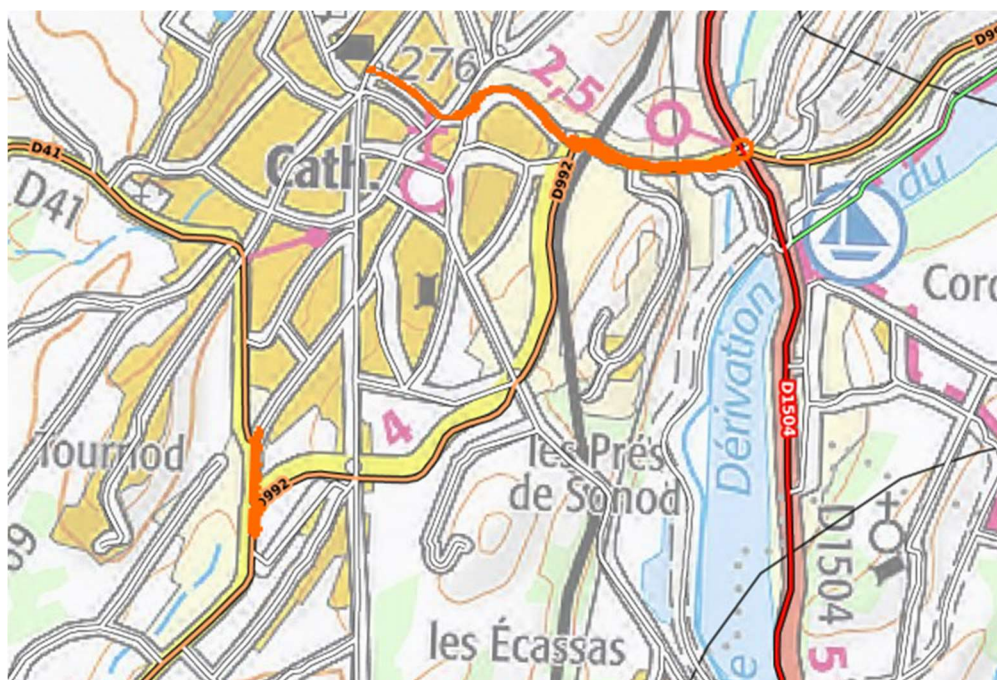
Exposition aux routes de Belley > 3 millions véh/an			
Lden dB(A)	Nombre d'habitants	Nombre d'établissements de santé	Nombre d'établissements d'enseignement
55 à 60	116	2	0
60 à 65	51	2	0
65 à 70	92	2	0
70 à 75	6	0	0
>75	0	0	0
Total >55	265	6	0

Exposition aux routes de Belley > 3 millions véh/an			
Ln dB(A)	Nombre d'habitants	Nombre d'établissements de santé	Nombre d'établissements d'enseignement
50 à 55	52	2	2
55 à 60	90	2	0
60 à 65	6	2	0
65 à 70	0	2	0
>70	0	0	0
Total >50	148	8	2

b) Analyse des cartes de type c

Les cartes de type c, mettent en évidence les secteurs en dépassement des valeurs limites.

L'analyse des cartes de type c, a permis d'extraire les résultats figurant dans les tableaux suivants. Ces tableaux indiquent, selon les indicateurs Lden et Ln, la répartition de la population exposée aux dépassements des valeurs limites, ainsi que le nombre d'établissements de santé et d'enseignement dépassant potentiellement ces valeurs.



Exposition aux routes de Belley > 3 millions véh/an			
Lden dB(A)	Nombre d'habitants	Nombre d'établissements de santé	Nombre d'établissements d'enseignement
> valeur limite de 68	127	0	0

Exposition aux routes de Belley > 3 millions véh/an			
Ln dB(A)	Nombre d'habitants	Nombre d'établissements de santé	Nombre d'établissements d'enseignement
> valeur limite de 62	3	4	0

Evaluation des effets nuisibles

Publiées en 2018, des informations statistiques provenant des Lignes directrices de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le bruit dans l'environnement mettent en avant les relations dose-effet des effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement. L'arrêté du 4 avril 2006 modifié, relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de

prévention du bruit dans l'environnement introduit une méthode de quantification des personnes exposées à trois de ces effets nuisibles : la cardiopathie ischémique (correspondant aux codes BA40 à BA6Z de la classification internationale ICD-11 de l'OMS), la forte gêne et les fortes perturbations du sommeil.

Le nombre de personnes affectées par ces effets nuisibles est détaillé par effet nuisible et par infrastructure.

Axe	Nombre de personnes affectées par des effets nuisibles		
Voie	Cardiopathie ischémique	Forte gêne	Forte perturbation du sommeil
Avenue Charles de Gaulle	0	19	4
Bd du Mail	0	27	6
Route de Lyon	0	3	0

2. Prise en compte des « zones calmes »

2.1 Objectifs de préservation des zones calmes

Les zones calmes sont définies dans l'article L.572-6 du Code de l'environnement, comme des « espaces extérieurs remarquables par leur faible exposition au bruit, dans lesquels l'autorité qui établit le plan souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues ».

Les objectifs sont de préserver les zones calmes du fait de leur faible exposition au bruit.

2.2 Détermination des zones calmes

La commune compte plusieurs parcs ombragés et fermés à la circulation des véhicules ainsi que d'autres lieux propices aux rencontres et activités familiales :

Parc Jean-Pierre Camus

Rue des Cordeliers

Poumon vert de la ville, ce parc est celui du palais épiscopal lieu d'accueil d'expositions et de la médiathèque municipale. Rénové en 2010, c'est un lieu calme et reposant, découpé en trois zones : un jardin à la française avec fontaine et parterres de gazon, un espace romantique avec petite forêt et vue dégagée sur les toits de la vieille ville, une aire de jeux pour enfants. Il est accessible depuis la rue des Cordeliers, la Grande rue et la rue Sainte-Marie.

Parc Dallemagne

Boulevard de Verdun

Ce parc est traversant et permet, depuis ses accès par la rue Récamier et le boulevard de Verdun, de relier les parkings, l'hôtel de ville, le conservatoire de musique et le cœur de ville.

La forêt communale de Rothonne

Route de Lyon (D992)

Le site, accessible à tous (valides et personnes à mobilité réduite), est doté de places de parkings, de bancs, de tables et d'un abri. Outre des sentiers de randonnée, on y trouve également un arboretum comprenant des panneaux d'information en lien avec la faune et la flore, un parcours ludo-sportif (agrès ludo-sportifs et défi nature sous forme d'enquête policière) et un parcours mémoriel dédié aux Poilus du 133e RI. Ce dernier permet de découvrir des tranchées d'exercices et emplacement de tir, lieux d'entraînement des soldats du 133e RI de Belley avant de partir au front pour la Grande Guerre. Une signalétique, des panneaux explicatifs, des réalisations scolaires ainsi que 11 silhouettes de soldats à taille réelle donnent des clés de compréhension aux visiteurs.

Le Jardin Anglais

A l'esplanade du Promenoir succède, le long de la pente surplombant les gymnases et le chemin des Soupîrs, le jardin anglais arboré d'essences variées, au cheminement entrecoupé de marches par des traverses en bois. La ville en fit l'acquisition entre les deux guerres. En 1972, il fut décidé de l'aménager en jardin public.

Le skate park et le terrain de dirt velo

Le skate park et le terrain de dirt vélo sont situés route de Saint-Germain-les-Paroisses et sont en libre accès.

La ViaRhôna

Cette étape de ViaRhôna chemine à travers le Bugey entre Rhône majestueux et massif du Grand Colombier. Plus au sud, de la plaine du Haut-Rhône à la montagne, en passant par le vignoble, le Pays de Lhuis et Izieu propose des paysages variés, baignés d'une lumière appréciée des amoureux de la nature. Voies vertes et routes aménagées pour cette étape. Mise en service de la passerelle de Virignin qui évite un petit détour et permet de passer de l'Ain à la Savoie en toute sécurité.

Aménagement de voies réservées au cycliste et piétons pour relier la Viarhônga et le centre-ville le long de l'avenue Charles de Gaulle et à proximité de l'école Jean Ferrat d'une longueur de 2.2km.

3. Objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées

La directive européenne ne définit aucun objectif quantifié. Ces derniers peuvent être fixés individuellement par chaque autorité compétente.

Les objectifs de la commune de Belley sont :

- Atténuer les ambiances sonores des zones à enjeux autant que faire se peut.
- Préserver les zones calmes
- Développer les reports modaux vers les modes actifs

4. Bilan des actions entreprises sur les dix dernières années

Développement de voies vertes en collaboration avec la Communauté de Communes Bugey Sud : favoriser le report modal vers les modes actifs

Création d'une voie verte le long de l'avenue Charles de Gaulle et à proximité de l'école Jean-Ferrat

Mise en place de mobilier urbain pour le stationnement des vélos

Rénovation de l'habitat (OPAH) : amélioration des performances acoustiques des bâtiments par le financement de l'isolation

Abaissment de la limitation de la vitesse : sécuriser et réduire les nuisances du passage des véhicules

Abaissment de la vitesse de 70km/h à 50km/h sur les axes entrant de la commune

Déploiement de zones apaisées : réduction vitesse 50km/h à 30km/h en hyper centre

Utilisation de radars pédagogiques : améliorer la connaissance des vitesses et du trafic

1 radar pédagogique mobile mis en place au grès des besoins

3 radars pédagogiques fixes mis en place Rue de République- avenue Charles de Gaulle et Avenue Alsace Lorraine

Acquisition d'un véhicule communal électrique et de 2 vélos électriques

Un véhicule électrique pour service bâtiment

2 vélos électriques pour les déplacements professionnels des agents

5. Programme d'action de prévention et de réduction des nuisances pour les cinq années à venir

5.1 Description des actions prévues ou en cours de réalisation

Elaboration du plan de circulation de la ville.

Poursuite du développement des modes des déplacements actifs ou collectifs avec la Communauté de Communes Bugey Sud : inviter la population à se déplacer autrement

Projet de création d'un liaison mode doux sortie sud de Belley à la forêt de Rothonne

Projet d'aménager des itinéraires voies vertes en centre-ville

Projet de mise en place d'une navette urbaine

Poursuite du transport à la demande

Création de zones 100% piétons : créer de nouvelles zones calmes :

Travaux d'aménagement cœur de ville avec suppression d'une voie circulée (Ilot Baudin)

Changement du périmètre du marché hebdomadaire et fermeture à la circulation de ce périmètre le samedi matin Place des Terreaux – boulevard de Verdun et Grande Rue

Réduction de la vitesse en ville : limiter les perturbations sonores

Abaissment de la limite de vitesse en hyper centre

Contrôle radar police municipale

Suppression de la place de la voiture en ville : projet de changement du stationnement boulevard du Mail.

Réflexion sur une déviation des poids lourds avenue Charles de Gaulle : diminuer et fluidifier le trafic routier en collaboration avec le Département

Projet	A l'étude ou en cours	Echéance moyenne (avant 2027)	Echéance longue (après 2027)
Plan de circulation	X	X	
Modes de déplacement	X	X	
Zones calmes	X	X	
Vitesse	X	X	
Trafic poids lourds	X		X

5.2 Motifs ayant présidé au choix des mesures retenues et analyse des coûts/avantages attendus

Les mesures proposées par la commune tiennent compte des leviers dont elle dispose et des moyens humains et financiers qu'elle possède.

Les actions sont financées par leurs commanditaires.

Les coûts sont très variables selon les actions envisagées et pour certaines d'entre elles, sont difficiles à chiffrer à ce stade de mise en œuvre du plan.

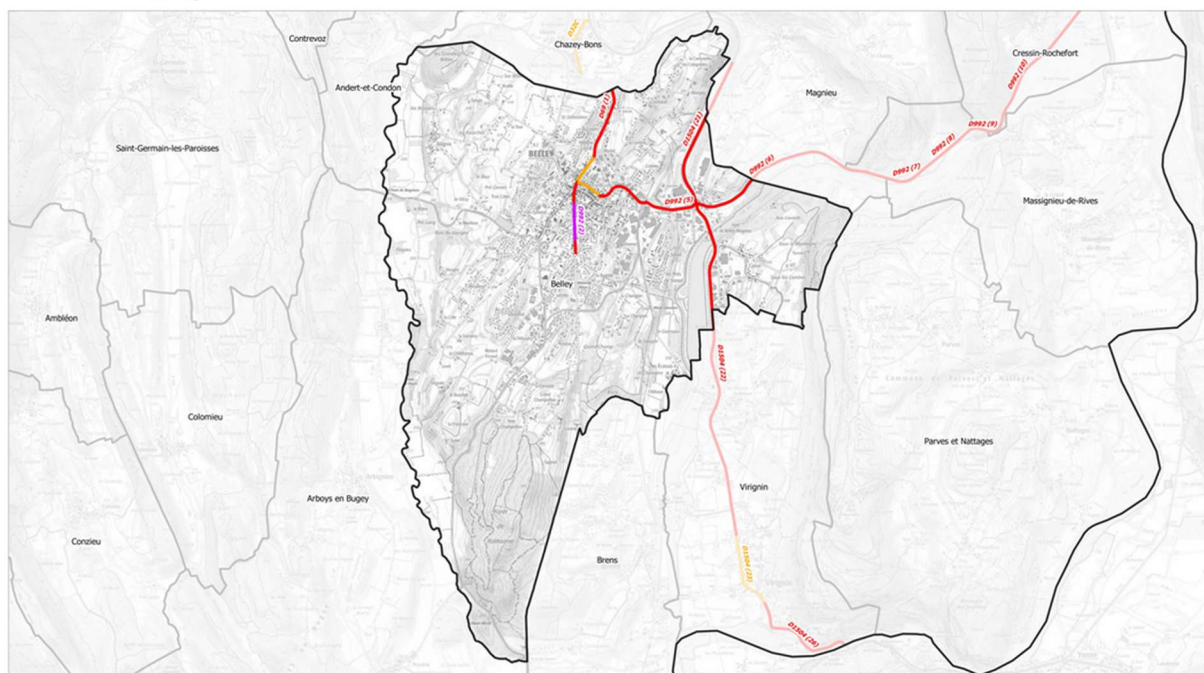
5.3 Estimation du nombre de personnes concernées par une diminution du bruit suite aux mesures prévues dans le PPBE

Il est estimé que les actions inscrites dans le présent PPBE pourraient conduire à une diminution de personnes exposées au bruit sur l'avenue Charles de Gaulle, la Place des Terreaux, le boulevard de Verdun et la route de Lyon.

Annexe : carte de Belley



Direction Départementale des Territoires de l'Ain - CEREMA Centre-Est
Révision du classement sonore des infrastructures de transport routières
Belley



Carte élaborée par Cereq en avril 2023 | Source : Scan 25 IGN - Adrien Express IGN - DDT 01

LEGENDE

Limite communale

Niveau sonore de référence L85 (800-2000) en dB(A)	Niveau sonore de référence L85 (200-6000) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de la chaussée de l'infrastructure
L > 65	L > 75	1	d = 300 m
75 < L <= 65	75 < L <= 75	2	d = 250 m
65 < L <= 75	65 < L <= 75	3	d = 200 m
60 < L <= 65	60 < L <= 65	4	d = 150 m
55 < L <= 60	55 < L <= 60	5	d = 100 m

